

immonde que constitue cette survivance des temps barbares sur le visage de notre justice comme sur l'image de notre société, oui, comment ces combattants n'éprouveraient-ils pas aujourd'hui une intense, une profonde satisfaction ?

A cette satisfaction, à cette fierté aussi, j'aimerais associer tous ceux qui, en dehors de cette enceinte, se dévouent, obscurément parfois, courageusement toujours, au service de cette cause, et notamment les militants d'Amnesty International, ceux de l'association française contre la peine de mort, ceux de la ligue des droits de l'homme.

Mais j'aimerais aussi, au début de mon propos, adresser une pensée de gratitude à ceux qui, au cours des précédentes législatures, ont entretenu dans cette assemblée le feu de cette ardente revendication, et en particulier — je rejoins ici le propos de Philippe Séguin — à Eugène Claudius-Petit.

Notre joie est à la mesure des échecs que nous avons essuyés, des déceptions que nous avons ressenties tout au long de ce combat.

Cette joie n'est pas cependant sans mélange. Certains regrets s'y mêlent, que je ne peux m'empêcher d'évoquer en quelques mots.

Le regret, tout d'abord, que la majorité à laquelle nous avons appartenu ne soit pas allée, dans ce domaine, jusqu'au bout de ses intentions et de sa logique.

De ses intentions, car la plupart des dirigeants de l'ancienne majorité avaient manifesté à différentes reprises leur hostilité à l'égard de la peine de mort et leur volonté de la faire disparaître. Ils ont estimé, pour des raisons que j'ai combattues, mais qui n'étaient pas forcément méprisables, que le moment n'était pas opportun pour procéder à cette réforme. Nous sommes un certain nombre, comme Pierre Bas, comme Philippe Séguin et tant d'autres, à regretter aujourd'hui que la sincérité des convictions n'ait pas connu un aboutissement législatif.

L'ancienne majorité n'était pas allée non plus jusqu'au bout de sa logique, car malgré les difficultés, malgré aussi quelques lenteurs et quelques insuffisances, elle a beaucoup fait pour la dignité de l'homme et du citoyen. Elle aurait pu, elle aurait dû trouver là une occasion de plus, une occasion privilégiée d'illustrer les principes humanistes sur lesquels elle fondait son action.

Je regrette aussi qu'un certain nombre de porte-parole de l'actuelle majorité — mais ce propos ne s'adresse à aucun de ceux qui se sont exprimés à cette tribune depuis le début de la présente discussion — paraissent davantage soucieux d'utiliser ce débat comme une arme dans le combat politique, plutôt que d'éclairer les Français sur la portée et sur l'intérêt de cette réforme.

Comment peut-on réaliser autour de ce grave problème le plus large consensus possible, qui nous paraît si souhaitable et nécessaire, si certains affirment — je fais allusion à un certain nombre d'articles et de propos tenus, je le précise encore, à l'extérieur de cette enceinte — qu'en dehors de quelques individus isolés, ceux qui n'adhèrent pas à une vision socialiste de la société sont nécessairement et irrémédiablement des partisans de la peine capitale ?

Est-ce vraiment à la lumière de nos habituels clivage politiques, pour ne pas dire en fonction de considérations partisans, que nous devons poser le problème et éclairer le débat ? Sur ce point, je rejoins totalement M. Forni qui, dans son excellent rapport, a situé le problème au niveau où il doit effectivement être situé.

M. Pierre Bas. Très bien !

M. Bernard Stasi. Ceux d'entre nous qui appartiennent résolument au camp des abolitionnistes n'ont nullement le sentiment de trahir leurs engagements et leurs fidélités politiques.

Je regrette aussi, non pas la passion, qui est inévitable s'agissant du jeu dramatique de la vie et de la mort, mais l'intolérance qui, trop souvent, obscurcit et pervertit ce débat.

Il n'est pas vrai que les partisans du maintien de la peine de mort soient des êtres assoiffés de sang, animés uniquement par un sentiment de vengeance. Certains de leurs arguments ne sont pas sans force, ils nous font parfois réfléchir, et leurs convictions sont toujours respectables.

Il n'est pas vrai non plus que ceux qui luttent pour l'abolition de la peine de mort soient des laxistes ou des irresponsables, partisans de l'affaiblissement de la justice et de l'avachissement de la société.

Il n'est pas vrai que nous soyons indifférents au sort des victimes et que nous voulions, comme on nous en accuse parfois, tresser des couronnes aux criminels. Nous savons, hélas ! que la mort de l'assassin ne rend pas la vie à la victime, et que cette mort pourrait, au contraire, apparaître, aux yeux de certains, comme une compensation suffisante, qui dispenserait de témoi-

gner à la victime et à sa famille les égards, la considération auxquels elles ont droit, et de leur apporter la réparation nécessaire.

Face à la peine de mort, qui touche les ressorts les plus secrets de notre vie collective en même temps que les fibres les plus intimes de notre conscience, nous devons nous abstenir les uns et les autres, comme nous l'avons fait depuis le début de ce débat, de faire des procès d'intention, nous garder des simplifications abusives et des jugements manichéens.

Il nous appartient à tous, quelles que soient nos convictions, de faire en sorte qu'à travers nous, grâce à nous, les Français abordent ce problème avec la sérénité digne d'un grand peuple.

Mais si j'ai tenu, du haut de cette tribune, à exprimer certains regrets et certaines craintes, il me paraît plus utile au débat et plus conforme à l'importance de son enjeu de formuler quelques vœux pour l'avenir — cet avenir si proche — pour l'au-delà de l'abolition.

L'abolition de la peine de mort est l'aboutissement d'un long combat, et nous sommes nombreux à nous en réjouir. Mais elle est aussi une étape. Elle nous impose de nouveaux devoirs et de nouvelles actions. Il nous faudra, tout d'abord, et tous ensemble, comme le disait tout à l'heure notre collègue Philippe Marchand, rassurer les Français.

Il était, certes, inadmissible, à nos yeux, de maintenir la peine de mort sous prétexte qu'il fallait rassurer les Français. Mais l'abolition ne doit pas nous dispenser de les rassurer, bien au contraire.

Les derniers sondages, hélas ! nous indiquent ce que pensent les Français à cet égard : ils montrent à quel point est fort le sentiment d'insécurité qu'ils éprouvent. Et l'on peut craindre que l'abolition de la peine de mort n'aggrave encore leur peur et leur angoisse.

Certes, ainsi que je l'ai déclaré, avec bien d'autres, à différentes reprises, face à un problème de cette nature, il n'est pas convenable, au sens le plus fort du terme, de flotter au gré de sondages dont le résultat est fonction de circonstances passagères, bien plus qu'il n'exprime un attachement des valeurs morales.

Face à un problème de cette nature, le rôle de l'homme politique responsable est d'exprimer très haut sa conviction et d'éclairer l'opinion. Mais nous ne pouvons pas ignorer ce que pensent nos concitoyens, ce qu'ils ressentent, ce qu'ils craignent.

Il nous appartient donc de les informer, de les éclairer, de les aider à se libérer de leurs préjugés, de leurs fantasmes, de leurs idées fausses.

Il nous appartient de faire comprendre aux Français que la peine de mort était une fausse sécurité contre la violence, de leur faire comprendre que le climat d'insécurité qui existe dans notre pays tient très largement au développement de certaines formes de délinquance qui, certes, doivent être sévèrement réprimées, mais qui ne relèvent nullement du châtiment suprême.

A cette action d'information, à ce travail pédagogique, ceux qui se seront battus pour l'abolition de la peine de mort devront participer plus activement que les autres. Nous aurons désormais, en effet, des responsabilités particulières à l'égard du pays.

Et il est vrai que si un décalage trop important subsiste entre l'opinion et la loi que nous allons voter demain, des phénomènes de rejet de cette loi pourraient se produire, qui se traduiraient notamment par un retour détestable à la vengeance privée.

En réalité, nous ne parviendrons à réduire sensiblement ce décalage, comme cela est nécessaire, que si nous manifestons tous ensemble la volonté de lutter efficacement contre la violence.

Abolir la peine de mort, contrairement à ce que pensent certains des adversaires de cette suppression, c'est un premier pas, mais un pas très important, dans la lutte contre la violence.

Faut-il rappeler, une fois de plus, la position des évêques de France qui déclaraient solennellement il y a quelques années que la peine de mort étant « une des formes du mépris de la vie humaine, elle contribue à dégrader le respect dû à la vie » et donc à favoriser la violence ?

Faut-il rappeler que le rapport sur la violence établi par le comité qui fut présidé, monsieur le garde des sceaux, par votre prédécesseur préconisait la suppression de la peine de mort comme un des moyens de faire reculer la violence ?

Mais nous ne devons pas nous estimer quittes pour autant. Vous avez écrit, il y a quelques années, que « la peine de mort était l'alibi commode de l'impuissance ». Il ne faudrait pas, aujourd'hui, que son abolition soit l'alibi, tout aussi commode, de l'inaction.